



FC La Tour / Le Pâquier
Case postale 56
CH-1635 La Tour / Le Pâquier

T +41 79 634 40 85
fclatour@bluewin.ch
www.fclatourlepauquier.ch

Concept de protection pour la tenue des entraînements et des matchs

Version : 31 mai 2021
Auteur : Eric Python



Introduction

Selon les directives de la Confédération du 26 mai 2021, les dispositions suivantes sont en vigueur à partir du 31 mai 2021 :

- Les entraînements de football avec contacts physiques sont désormais autorisés sans restriction pour les enfants et jusqu'à 50 personnes pour les plus de 20 ans.
- La compétition peut reprendre également pour les actifs, c'est-à-dire pour nos équipes de 2^{ème} ligue interrégionale et de 5^{ème} ligue.
- Le nombre de spectateurs autorisés par match est fixé à 300 personnes pour les matchs de juniors. Tous les spectateurs doivent être enregistrés et masqués.
- Pour les matchs des actifs, la limite est également fixée à 300 spectateurs. En plus d'être masqués et enregistrés (QR-Code), tous les spectateurs doivent être assis.
- La buvette peut rouvrir, mais en respectant les règles en vigueur pour la restauration (obligation de s'asseoir, groupes de 4 personnes par table à l'intérieur et 6 personnes par table maximum à l'extérieur)

Les principes suivants doivent obligatoirement être respectés à l'entraînement ou en compétition :

1. Entraînement sans symptômes

Les personnes qui présentent des symptômes de maladie ne peuvent PAS participer à l'entraînement ou à la compétition ni y assister en tant que spectateurs. Elles restent chez elles ou se placent en isolement et demandent la marche à suivre à leur médecin de famille ou à la hotline du médecin cantonal.

2. Respect de la distance

Lors du trajet, de l'accès à l'installation sportive, lors de discussions, de présence en tant que spectateur, après l'entraînement et lors du trajet retour ainsi que dans toutes les situations similaires, la règle de distanciation de 1,5 m doit être respectée et on continue de renoncer aux gestes où l'on se tape dans la main.

3. Port du masque

Dans les espaces intérieurs, le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 12 ans (jusqu'à 20 ans) qui ne participent pas directement à l'entraînement. Pour les plus de 20 ans, le port du masque est également obligatoire en permanence à l'intérieur.

4. Se laver soigneusement les mains.

Se laver les mains joue un rôle crucial dans l'hygiène. Le FC La Tour / Le Pâquier installe des bornes de désinfection à l'entrée des terrains ainsi que dans le local matériel. Les joueurs sont priés de se désinfecter les mains avant et après l'entraînement ou le match.

5. Conditions pour les entraînements de football

En extérieur, le football peut être pratiqué en groupes de maximum 50 personnes (y compris entraîneur). Il est possible de s'entraîner sans masque de sécurité et sans distanciation, à condition que les coordonnées des personnes soient relevées. Des entraînements de condition physique et de technique peuvent également avoir lieu pour le Futsal en intérieur en groupes de maximum 50 personnes, à condition que la distanciation ainsi que le port obligatoire du masque soient appliquées en permanence. Pour les entraînements des personnes nées en 2001 ou après, il n'y a pas de restrictions.

6. Événements avec maximum 50 participant-e-s et 300 spectateurs

Sans autorisation, un maximum de 50 personnes (joueurs, entraîneurs, arbitres, staff, etc.) peuvent être présentes sur l'installation sportive et seulement 50 % de la capacité d'accueil (un siège sur deux et un maximum de 300 spectateurs) peut être utilisé. Il faut veiller à ce que les participants et les spectateurs ne se mélangent pas pendant l'événement. Les spectateurs doivent être assis et porter des masques de protection pendant l'événement. La collecte de coordonnées personnelles de manière électronique (OK-Visit) est nécessaire.

Dans le cas des événements destinés aux enfants et aux jeunes nés en 2001 ou après, les spectateurs ne sont pas tenus de s'asseoir, mais ils doivent porter un masque et respecter la distanciation de 1,5 m. **Attention : Si l'organisateur autorise la consommation de nourriture et de boissons, il doit enregistrer les coordonnées de tous les visiteurs. Il n'est possible de consommer que si l'on est assis à table (4 personnes à l'intérieur et 6 personnes à l'extérieur)**

7. Listes de présences

Sur demande des autorités sanitaires, les contacts étroits entre les personnes doivent pouvoir être présentés durant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des contacts, l'entraîneur organise la saisie de listes de présences de toutes les personnes qui participent à l'ensemble des séances d'entraînement (joueurs, entraîneurs, etc.). L'entraîneur est responsable de l'exhaustivité et de l'exactitude de la liste et la met à disposition du responsable Covid du club sur demande.

8. Désignation d'un responsable Covid au sein du club

Chaque organisation organisant des entraînements et/ou des matchs est tenue de désigner un/e délégué/e au coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements en vigueur soient respectés. Au sein de notre club, il s'agit de Matthieu Bucher. Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement (Tél. +41 79 107 13 89 ou matthieubucherpro@gmail.com).

9. Dispositions particulières

Le club n'engage sa responsabilité que selon le planning des entraînements et matchs prévus et aucunement pour des présences sur les terrains hors de cette période.

La Tour-de-Trême, 31 mai 2021

FC La Tour / Le Pâquier

Jean-Pierre Wehren

Président

Eric Python

Responsable juniors